

AR PREFECTURE

016-211601687-20170120-20170108D-DE  
Regu le 24/01/2017

EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mil dix-sept

Le 20 janvier à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Éric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 janvier 2017

**PRESENTS :** MMES BOULAI – MOUNIER – PENIGNAUD – SAVIN

MM. SAVIN – BARRAL – BOIREAU – BOISSIER  
DESCOMBES – BOIVENT – CABROLIÉ – DESCLIDES –  
ESTIENNE – FAURE – SUTRE

**EXCUSÉE :** MME GAILHOUSTET

**POUVOIR :**

MME GAILHOUSTET a donné pouvoir à M SAVIN

M BOIREAU a été nommé secrétaire de séance.

**2017-01-08 D**

**Objet : Fixation du prix du transport scolaire**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2016-12-05 D par laquelle la commune de Jauldes a été amenée à reprendre la compétence « transport scolaire » sur son territoire.

Monsieur le Maire expose qu'il appartient dorénavant à la commune de définir le tarif du transport scolaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, en accord avec la commune de Coulgens de conserver le tarif appliqué au 31 décembre dernier par le SIVOS Coulgens-Jauldes, soit 7€ par mois et par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le tarif du transport scolaire tel que présenté ci-dessus.

Fait à Jauldes, le 23 janvier 2017

**Le Maire**  
**Eric SAVIN**

